Harcèlement à l'université : une fac dans la tourmente.
Publié le 24 juin 2019 à 12h00Harcèlement à l'université : une fac dans la tourmente© Illustration Eduardo Luzzati
Violences sexistes et sexuelles, pressions, terreur.
A Paris-Diderot, des enseignants sont mis en cause. Pourquoi les étudiantes et les chercheuses sont-elles si mal soutenues ?
Enquête.
C'était le 24 mai dernier, dans les colonnes du journal « Le Monde ».
Un collectif de 500 chercheurs, en majorité des femmes, dénonçait l'omerta sur les violences sexistes et sexuelles à l'université.
Depuis que la vague #MeToo a déferlé sur le monde, dévoilant « l'ampleur et la nature structurelle de ces violences [...] qui traversent tous les milieux sociaux et professionnels », écrivaient-ils, la parole des victimes s'est libérée.
Mais est-elle entendue pour autant ?
Selon les signataires de l'appel, « il [le mouvement #MeToo, ndlr] a également révélé la mise en cause systématique des témoignages, la déresponsabilisation des agresseurs et la minimisation de leurs actes ».
En clair, à quoi bon lancer des cris d'alerte quand ils résonnent dans le vide ?

« IL M'A DIT : "SI LES GENS VEULENT BIEN TRAVAILLER AVEC TOI, C'EST PARCE QUE TU ES BELLE, AGRÉABLE" » ALEXANDRA, CHERCHEUSE ET PLAIGNANTE
Devant le nombre de signalements, nous avons recueilli le témoignage d'une dizaine de femmes de l'université Paris-Diderot (Paris-VII).
Ce sentiment d'impuissance prédomine parmi celles et ceux qui dénoncent depuis plusieurs mois le climat de terreur qui régnerait au sein de l'UFR de psychanalyse, miné, d'après eux, par la pratique banalisée du harcèlement moral et sexuel de certains dirigeants.
En octobre, la présidente de Paris-Diderot, Christine Clerici (qui n'a pas donné suite à notre demande d'interview), a reçu une plainte conjointe de plusieurs membres ou d'ex-membres de l'université rapportant les comportements inappropriés et l'arbitraire de la gouvernance du directeur du département d'études psychanalytiques, le chercheur et psychanalyste Fethi Benslama, en poste depuis une dizaine d'années.
Parmi les faits évoqués, des propos et des gestes déplacés : remarques sur les tenues vestimentaires ou l'apparence physique, mains qui se baladent là où elles ne devraient pas.
Certaines évoquent des menaces explicites, comme Alexandra* : « Il m'a expliqué que, pour obtenir un poste, je devais respecter certaines façons de faire, nous confie-t-elle.
Puis il a continué : 'Tu es une enfant gâtée.
Tu penses que tout t'est dû, mais ce n'est pas vrai.

Si tu arrives à avoir des projets financés et que les gens veulent bien travailler avec toi, c'est parce que tu es belle, agréable.' »
Marie, une ancienne doctorante, dénonce un climat de séduction « lourd et non réciproque, achevé par une tentative de passage à l'acte dans son bureau ».
Nathalie, psychologue et maître de conférences, décrit, elle, « un système clientéliste, plus proche de la république bananière que de l'état de droit universitaire, où il faut choisir son camp sous peine d'excommunication définitive. Auquel cas, on est empêché d'accéder aux postes que l'on souhaite, privé d'heures d'enseignement, de participation aux colloques, soumis à un régime d'humiliation et d'asservissement ».
« Un système qui salit et corrompt notre intégrité », reprend Marie.

Face aux multiples accusations, la présidente a lancé une enquête auprès de l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) et a saisi le procureur de la République afin qu'il diligente une enquête en parallèle.
Ni l'une ni l'autre n'ont, à l'heure où nous bouclons cet article, encore abouti. Le principal mis en cause, lui, plaide son innocence et ne doute pas des conclusions à venir.
« L'enquête est terminée, répond Fethi Benslama par mail à notre demande d'interview.
Le rapport sera remis au mois de juin, on ne peut rien dire avant. Il vaut mieux attendre cette échéance pour ne pas se hasarder à des mises en cause qui s'avéreront fausses.
Il faut respecter la présomption d'innocence. »
Une évidence, sachant que, dans ce genre d'affaires, c'est toujours parole contre parole.
Une formule qui résonne de façon encore plus particulière dans un département universitaire spécialisé dans la pratique analytique dont la parole est, par définition, au cœur du dispositif.

« LA CONCURRENCE POUR LES POSTES ACTIVE ET EXACERBE LES POSITIONS DE POUVOIR. » NATHALIE, PSYCHOLOGUE ET PLAIGNANTE
En attendant, celles qui ont osé parler disent le payer très cher aujourd'hui.
« À partir du moment où l'enquête a été lancée, on a cru que l'on serait protégée, témoigne Nathalie, qui dit avoir été victime de chantage et d'ostracisme car elle s'était opposée à une décision du directeur qu'elle considérait arbitraire.
Ça a été pire.
Abominable même.
À deux plaignantes qui réclamaient la protection fonctionnelle [un dispositif d'assistance juridique pour les agents de la fonction publique, ndlr], on a opposé une fin de non-recevoir, quand Benslama l'a obtenu tout de suite. »
À mesure de sa progression, l'enquête a également mis au jour des

accusations à l'encontre d'un autre enseignant, Christian Hoffmann, ancien directeur de l'École doctorale Recherches en psychanalyse, aujourd'hui en arrêt maladie, que plusieurs femmes accusent de harcèlement sexuel.

Fethi Benslama, lui, est parti (volontairement ?) en retraite anticipée il y a quelques semaines.
Sur « Mediapart », qui a publié en décembre dernier une longue enquête concernant cette affaire, il avait dénoncé « un montage calomnieux, dont les ressorts sont le racisme déguisé et la haine ».
Ses proches avancent d'autres arguments, comme l'attaque en règle de la psychanalyse, déjà fortement fragilisée à l'université ces dernières années.
D'autres défenseurs évoquent de classiques règlements de compte orchestrés par des personnes frustrées de n'avoir pu accéder aux responsabilités, lancées dans une guerre qui instrumentalise des femmes « hystériques », forcément.
Dans cette atmosphère pestilentielle, les deux parties attendent donc avec impatience les conclusions de l'Inspection générale.
Une des plaignantes a également déposé plainte pour harcèlement sexuel devant la justice pénale et devrait être confrontée dans les semaines qui viennent à Fethi Benslama.

Quelle que soit l'issue, cette affaire témoigne d'une situation inquiétante dans certaines facultés françaises et de la nécessaire mise en place de garde-fous contre les dérives (lire ci-dessous les annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal).
« Le harcèlement sexuel peut s'installer très facilement à l'université, explique Nathalie.
La concurrence pour les postes active et exacerbe les positions de pouvoir.
De fait, c'est assez fréquent dans les universités, même si, ici à Paris-VII, les inspecteurs disent qu'ils n'ont jamais vu cela. »
Des dizaines de personnes ont été auditionnées dans le cadre de cette enquête qui dure depuis plus de huit mois, ce qui est assez exceptionnel.
Comme en atteste l'étude Virage de l'Ined (Institut national d'études démographiques) sur les violences et rapports de genre, les jeunes femmes sont les plus exposées au harcèlement sexuel.
Et les étudiantes en première ligne.
D'où l'urgence à assainir le système, pour mieux les protéger.

* Tous les prénoms ont été changés.

Malaise à la fac - copia_6 smaller
© Illustration Eduardo Luzzati

HARCÈLEMENT À L'UNIVERSITÉ : LE PLAN D'ACTION DE LA MINISTRE

La fin de l'impunité ?
En charge de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal s'attaque aux violences sexistes et sexuelles dans les facs. Elle nous livre en exclusivité ses prochaines mesures.

Abacanewsroy.685247_004
Frédérique Vidal © Photo Eliott Blondet/Abaca

ELLE. On a l'impression de découvrir aujourd'hui le phénomène du harcèlement sexuel à l'université.
Comment l'expliquer ?

Frédérique Vidal.
On voit apparaître dans les établissements le même phénomène que celui observé dans le reste de la société. Aujourd'hui, dans 95 % des établissements supérieurs, nous avons mis en place des cellules d'écoute, où les étudiants peuvent se confier, chercher du conseil, notamment juridique, déclencher des procédures auprès des juridictions disciplinaires d'établissement.
Cet accompagnement, ainsi qu'une grande campagne de communication en partenariat avec les associations étudiantes, fait que la parole se libère plus facilement. Maintenant, il faut en faire quelque chose, aller plus loin. Car si rien ne se passe après, la parole va se refermer à nouveau.

ELLE. Disposez-vous d'outils pour quantifier l'ampleur du phénomène ?

Frédérique Vidal.
À l'heure actuelle, non.
Mais nous allons confier cette mission à l'Observatoire de la vie étudiante.
Il faudrait centraliser les informations des cellules de veille de chaque établissement, ce qui n'est pas encore le cas.
De plus, elles ne remontent pas systématiquement jusqu'aux commissions disciplinaires.
Ce qui est inacceptable.
Il faut tout mettre en oeuvre pour que les victimes cessent de se sentir coupables ou qu'elles n'hésitent plus à se lancer dans des procédures parce qu'elles craignent les représailles, la stigmatisation, que ça nuise à leurs études.

ELLE. Dans « Le Monde », une tribune dénonçait « l'inertie des institutions, dont l'énergie semble davantage consacrée à couvrir les agresseurs et étouffer les affaires qu'à mener une véritable politique de lutte antisexiste ».
Un constat sévère ?

Frédérique Vidal. C'est une réalité. Les commissions disciplinaires chargées d'examiner les plaintes, indépendantes du ministère, ne sont pas armées en termes de compétences juridiques et d'organisation pour gérer ce genre d'affaires, qui peuvent par ailleurs donner lieu à des poursuites pénales.
Les réponses apportées sont parfois extrêmement surprenantes.
Un enseignant-chercheur sanctionné par une interdiction d'encadrement d'étudiants pendant cinq ans en première instance peut voir sa sanction réduite à un simple blâme en appel auprès du Cneser [Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, ndlr], parce que le dossier est mal monté, incomplet ou que les victimes n'ont pas été assistées comme il le fallait.
C'est incompréhensible.
Les sections disciplinaires sont tout à fait compétentes pour traiter des conflits entre enseignants au sujet des résultats ou des façons de préparer un cours.
Mais sur la question des violences sexistes et sexuelles, il faut quelque chose de plus professionnel.

ELLE. À quelles mesures pensez-vous ?

Frédérique Vidal.
En premier lieu, je souhaiterais que l'on fasse appel à un magistrat administratif pour présider ces sections disciplinaires.
Ensuite, il faut que les victimes puissent être mieux accompagnées, avec d'une part la possibilité d'être soutenues par un avocat, et d'autre part la professionnalisation, avec l'aide de magistrats, de la constitution des dossiers.

Enfin, je souhaite qu'on puisse dépayser les commissions disciplinaires, c'est-à-dire que les faits soient examinés soit par une instance nationale, soit dans une commission d'un autre établissement. Pour que les parties concernées n'aient pas de liens avec ceux qui jugent l'affaire.

ELLE. Vous avez été universitaire.
Avez-vous été confrontée à de tels délits ?

Frédérique Vidal.
Comme présidente d'université, j'ai eu à engager des poursuites disciplinaires pour des faits de harcèlement sexuel.
Je garde notamment le souvenir d'une situation très délicate, où la victime - une doctorante harcelée par son directeur de thèse - craignait par-dessus tout la publicité qu'une procédure pourrait donner à l'affaire.
Au final, il y a eu sanction - confirmée en appel -, mais nous avons veillé à protéger autant que nous le pouvions cette femme qui ne voulait pas être enfermée dans un statut de victime aux yeux des autres.

Cela m'a beaucoup marquée.

ELLE. Comment assainir la relation entre professeurs et élèves ?

Frédérique Vidal.
La loi ne peut pas aujourd'hui interdire la possibilité pour deux personnes majeures d'entretenir une relation.
Le vrai sujet, c'est la lutte contre les abus de pouvoir vis-à-vis des gens en situation de dépendance.
C'est précisément à ce niveau-là qu'il faut agir.

ELLE.
Que savez-vous de ce qui se passe dans l'UFR de psychanalyse de Paris-VII ?

Frédérique Vidal.
J'ai été informée des accusations, mais il faut attendre les résultats de l'Inspection générale qui a été envoyée à la demande de la présidente.

ELLE.
Les plaignantes disent que leur situation s'est aggravée depuis qu'elles ont osé parler...

Frédérique Vidal.
La gouvernance des universités se fait par voie élective. Tout se réalise donc entre pairs.
Ce qui peut créer des difficultés lorsque, par exemple, quelqu'un dénonce les agissements d'un professeur, et que, en réaction, se constitue autour de l'agresseur présumé un réflexe corporatiste de protection face à ce que certains peuvent considérer comme une attaque.
C'est ce qui se passe avec les enquêtes trop longues et c'est pour cela que je souhaite que les choses aillent plus vite. Que les cellules d'écoute signalent plus vite, que les sanctions soient prises plus rapidement, sinon on laisse les rumeurs s'installer, les conflits s'enliser...

ELLE. L'enquête dure depuis huit mois à Paris-VII... C'est long !

Frédérique Vidal. Je sais que cela peut paraître long, mais ces affaires sont souvent complexes.
Dans ce cas précis, la présidente a en effet senti qu'elle ne pourrait pas régler le problème seule, et elle a donc demandé à l'IGAENR de l'aider.
Ce qui signifie du temps d'enquête supplémentaire, nécessaire pour établir les faits mais qui peut rendre les choses très compliquées pour les victimes.
C'est ce qu'il faut améliorer en professionnalisant les procédures.

SANCTIONS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Besançon, Clermont-Ferrand, Aix-Marseille, Toulouse, Lyon-II, Lille-III... Ces dernières années, dans plusieurs villes, des étudiantes ont osé dénoncer les violences.

Avec des résultats mitigés.

Certains professeurs ont été suspendus le temps de l'enquête, d'autres ont été réintégrés après avoir fait appel devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tel ce professeur de l'université Paul-Valéry Montpellier-III, suspendu en première instance deux ans de la fonction publique, avec privation de la moitié de son traitement, pour faits de harcèlement sexuel avérés contre plusieurs étudiantes, et qui a vu sa sanction réduite à un an « au vu de l'effort réalisé par le professeur qui a entrepris depuis un traitement médical ».

Preuve que beaucoup reste à faire pour combattre ces phénomènes d'emprise et de violence.